

mouvement saccadé, une succession de notes sans rythme. Prenez le parti que vous voudrez, mais comptez qu'après l'office ce seront des exclamations auxquelles il sera facile à répondre : « Vous voulez la Messe de Dumont, la voici. » Et si une inoculation, (pardon !) je veux dire une audition, vous semble insuffisante, donnez-en une seconde ; alors chantes, ecclésiastiques, fidèles, enfants de chœurs, sonneurs et bedeaux seront à tout jamais guéris et garantis du microbe Dumont.

Pour terminer, il est à peine utile de signaler les beautés que nous révèle ce texte primitif. D'abord, absence la plus complète de mélodie ; style encore plus lourd, plus cahoteux, plus abrupt. Quelle raideur sur ces cadences : *Ante omnia sæcula — vivificantem*. D'aucuns ont dit que le rythme de cette messe était celui de la quantité latine : regardez *Filius Patris!* Voyez ce soin d'adapter les paroles à l'air, de manière à faciliter une bonne diction du texte liturgique : *Prop-ter-ma-gnam-glo.* » Les exemples foisonnent, grâce à ces brèves qui donnent à toute la composition une succession de mouvements boiteux ; on dirait un pendule mal établi dont les deux coups ne sont pas à égale distance. Enfin n'oubliez pas les dièses et surtout le fa dièse de l'Agnus qu'on retrouve ailleurs.

J'ai parlé, il y a quelque temps, de certains critiques qui blâmaient D. Pothier de n'avoir pas donné le texte original de Dumont. Ce n'est pas dom Pothier on le voit, mais toutes nos éditions qu'il faut accuser ; elles ont arrangé un peu honnêtement l'œuvre susdite, et, pour ma part, je le regrette.

A. LHOUMEAU.

## La Typographie et le Plain-Chant.

### Suite.

L'art graphique emprunte ici ses lois à l'architecture ; lois qui d'ailleurs sont aussi pour quelque chose dans la construction des autres groupes, et en particulier de ceux dont nous parlions tout à l'heure, de la clivis et du climacus.

Nous devons donc attacher une grande importance, pour la pratique aussi bien que pour l'esthétique, à ces formes traditionnelles, dont la restauration s'impose comme une conséquence de la restauration du chant lui-même.

On ne le sait que trop : depuis plusieurs siècles, la pratique du plain-chant est tombée dans la décadence la plus complète, et par suite aux yeux des musiciens et de tout le monde, dans le plus grand discrédit. Une exécution lourde et martelée en a banni tout rythme ; les notes elles-mêmes de la phrase primitive ont subi de nombreuses mutilations, et dans les parties non réduites se rencontrent de graves altérations de diverses espèces. De là presque partout l'abandon du plain-chant, et pour le remplacer l'envahissement dans nos églises d'une musique trop souvent sans valeur, mais toujours plus agréable et mieux acceptée parce qu'au moins on y comprend quelque chose : *Melior est canis vivus leone mortuo.* (Eccl. ix 4.)

N'en déplaise à M. le Directeur de la fonderie générale, l'abandon de la notation traditionnelle du plain-chant a pour cause réelle, non les besoins d'économie mis en avant, qui ne sont ici qu'accidentels, mais bien l'abandon des vrais principes d'exécution. Le martellement pratique des notes devait amener la disjonction graphique de ces notes, l'écriture a eu le même sort que l'exécution ; comme celle-ci, celle-là a

été livrée aux barbares, détruite et massacrée comme à plaisir. Que ces notes sur lesquelles la voix pèse ainsi uniformément rendent le chant inintelligible et barbare, tout le monde à peu près en convient aujourd'hui, et M. Beaudoire lui-même trouverait fatigant un pareil genre d'exécution, s'il avait à le subir; qu'il ne trouve donc pas mauvais qu'on cherche à l'abolir; et à abolir en même temps le genre de notation qui va de pair avec lui. En voyant ces notes massives qu'il nous donne en spécimen à la page 79 de ses livraisons, on croit entendre les *voces taurinæ* de François I<sup>er</sup> beuglant ces notes devant un gros lutrin.

Un plain-chant, combiné à la manière de l'estimable fondeur, a, dit-il, « l'œil plus apparent. » Mais cet œil si fort, trop fort pour la portée comme pour le texte, rend-il plus lisible le chant? voit-on mieux et plus promptement la place de la note sur l'échelle? le chantre juge-t-il plus facilement des intervalles? ce qui est pour lui le point capital. Nous répondons que non. A quoi bon du reste de si grosses notes? Sans doute on peut les voir de plus loin! mais l'avantage est si mince, à la distance d'où on peut lire les notes, on ne distingue pas, ou on distingue mal, portée et paroles. Sans doute une exacte proportion n'est pas nécessaire, encore faut-il néanmoins que la note trop ambitieuse n'écrase pas la lettre. C'est bien en effet ce que la décadence du plain-chant nous a amené: les notes sont d'un calibre à crever les yeux, et les sons d'une force à déchirer les oreilles; et c'est à cela qu'on veut nous condamner!

Il est clair qu'avec cette exécution désastreuses, les longs neumes perdent toute saveur, deviennent insupportables, et on devait les retrancher. Lorsqu'on sait phraser le chant et que pour cela les neumes sont bien distincts, tels que nous les donne la notation traditionnelle, ces neumes n'offrent pas plus de difficultés que le chant syllabique. Qu'il y ait vocale ou non, ce sont toujours les mêmes intervalles; le chantre, qui connaît ces intervalles, les donne avec la même facilité, qu'il ait à proférer toutes les notes sur la même voyelle, ou à changer de syllabe à chaque note. Où donc est l'embarras? Et ces longs neumes sont-ils donc si fréquents? Ils ont leur place marquée et caractéristique dans le Graduel et l'Alleluia; mais ils sont très rares.

Ce n'est pas non plus parce que les deux notes du podatus sont superposées que le chantre sachant sa note sera arrêté. Une fois averti que de ces deux notes c'est celle du bas qui s'exécute la première, il n'a plus qu'à marcher, et il marchera sans encombre. Une observation sur la manière de lire le porrectus ne lui sera pas plus difficile à comprendre; et ce trait oblique une fois compris ne pourra pas davantage lui barrer la route. Remarquons que ces deux particularités, les seules dans la notation traditionnelle qui soient inconnues à la notation vulgaire, pourront tout au plus lui demander deux minutes d'attention pour les comprendre et cinq minutes d'exercice pour s'y habituer, mais l'ensemble de la notation aura pour lui tellement gagné en clarté, et tout le jeu de la phrase musicale se peindra désormais si nettement à ses yeux qu'il ne regrettera rien de son temps ni de sa peine, en eût-il dépensé beaucoup plus.

Ni la forme ni la longueur des neumes ne peuvent donc être alléguées comme une vraie difficulté pratique; d'autant que pour le Graduel et l'Alleluia, la seule partie de la Messe qui offre de ces traits mélodiques quelque peu prolongés, la rubrique permet de se contenter d'une simple récitation pendant que l'orgue joue; et ceci s'observe dans les églises qui ont une édition à neumes réduits, comme dans celles qui possèdent un plain-chant mieux conservé.

M. Beaudoire allègue comme preuve de son dire au sujet des longs neumes, que dans le diocèse de Versailles, le chant de Reims est adopté dans les villes, mais non dans les villages où on n'aurait pu trouver

des chantes pour interpréter Reims. Je regrette d'avoir ici encore à m'inscrire en faux contre cet exposé, que contredisent les faits tels qu'ils se sont passés dans le diocèse en question. L'édition primitivement acceptée dans ce diocèse, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, fut l'édition de Rennes. Nous n'avons pas à rechercher le motif de ce choix, bien qu'il ne soit pas difficile à trouver. Nous croyons seulement savoir que la question de neumes plus longs ou plus courts n'y fut absolument pour rien. Plus tard, avec la permission d'un vicaire général, très entendu dans la matière, partisan déclaré de l'édition de Reims, et avec la faveur d'un évêque transféré d'un diocèse où il avait connu et apprécié cette édition, plusieurs curés, et à leur tête celui d'une grande ville, laissèrent Rennes pour prendre Reims. L'exemple fut suivi peu à peu, mais gagna difficilement les campagnes, on le comprend : là les offices sont malheureusement moins fréquentés, les fabriques moins riches ; les curés ne pouvaient avoir de la même manière que dans les villes, soit l'idée, soit la facilité de changer de livres de chant. Il eût été question de quitter Reims pour Rennes au lieu de Rennes pour Reims, que les choses se seraient passées de la même manière. Encore un coup, la question de neumes, ou de notation, n'y est pour rien, et la preuve que l'on veut tirer de la présence des deux éditions dans le diocèse de Versailles est sans valeur aucune.

On est plus étonné encore de l'interprétation donnée ensuite par M. Beaudoire aux décisions prises par la Congrégation des Rites au sujet des demandes qui auraient été faites par des membres du congrès d'Arezzo, demandes, disons-le en passant, qui n'ont été adressées par personne, et ont seulement été supposées. Sur ce point de fait M. Beaudoire comme bien d'autres a pu être trompé ; mais comment peut-on de bonne foi, après la campagne que l'on a menée et qui se continue contre les décisions romaines sur le chant, vouloir faire entendre que ces mêmes décisions et un certain refus d'approbation de la S. Congrégation relatif à Arezzo se rapportent à ce système de notation que nous discutons ici en ce moment. N'est-ce pas trop abuser de la crédulité de ses lecteurs, qui ne sont pas tenus d'être au courant d'une affaire d'ailleurs très complexe et très délicate. Et que viennent faire aussi dans la question les articles du règlement adressés aux évêques d'Italie sur l'emploi de la musique dans les fonctions sacrées ? L'usage de la musique polyphone est-elle, comme on fait plus que de l'insinuer, la condamnation à mort du plain-chant ? du mauvais plain-chant, du plain-chant altéré, mutilé, qui a perdu avec ses formes et son exécution traditionnelles ce qui en fait le mérite et permettrait d'en faire comprendre et goûter la valeur ? Peut-être ; car il n'est que trop vrai que la décadence d'un art est presque toujours précurseur de sa ruine complète : mais est-il bien vrai que la langue musicale de saint Grégoire n'ait plus sa place à côté de la musique moderne ? C'est ce qui n'est pas prouvé.

Il n'est pas prouvé surtout que si le plain-chant doit encore vivre, au moins par tolérance, et par un reste d'habitude, il faille nécessairement l'écrire désormais avec les figures de la musique moderne. Qu'on puisse en parlant de plain-chant aux musiciens se servir de leur notation, soit ! mais cette notation moderne rend-elle d'une façon vraiment adéquate la vraie physiologie du vrai chant grégorien ; c'est ce dont il est encore permis de douter. Les signes musicaux dont dispose l'art moderne sont aptes sans doute à exprimer tous les effets désirables, soit ! mais n'est-ce pas là précisément l'inconvénient pour le chant grégorien, de préciser ce qui doit rester libre ? de confondre dans une même écriture deux genres différents, le rythme libre et le rythme mesuré ; ou si l'on veut que les deux soient dits mesurés, de confondre la métrique ancienne et la mesure moderne ?

Mais c'est une question à débattre entre les musiciens qui connaissent à la fois le chant grégorien et la musique, qui ont étudié sans parti pris les formes mélodiques et rythmiques du plain-chant et celles de la musique; qui ont de l'art musical une connaissance assez étendue et un esprit assez large et désintéressé pour ne pas vouloir à toute force faire plier la tonalité ancienne sous les lois de la tonalité moderne, et étreindre le rythme grégorien entre les barres de mesure de notre musique.

On nous apporte en faveur de la transcription du plain-chant en notes modernes, un exemple qui ne peut toucher beaucoup les amateurs du vrai chant grégorien; car les promoteurs de cette tentative ne connaissent et ne voulaient traduire que le plain-chant moderne, avec ses notes uniformes et son exécution décolorée. Mieux instruits peut-être actuellement de la nature et du mérite du chant grégorien, des richesses de son rythme et de ses mélodies, ils peuvent néanmoins craindre de revenir sur un mode de notation auquel on s'est habitué: question de routine, dont le temps aura raison. M. Beaudoire fera bien de ne pas trop escamoter le succès momentané et partiel d'une innovation sans avenir.

SCHMIDT.

## Récitation et Chant de l'Office divin

AU MONASTÈRE DES URSULINES DE GRAVELINES (NORD)

J'ai eu le bonheur il y a quelques jours d'assister aux vêpres chez les Ursulines de Gravelines. C'était un jour de semaine, et l'office était simplement récité. Mais quelle excellente et parfaite récitation! L'ensemble ne laisse rien à désirer; le mouvement est plein de vie; la gravité religieuse cependant ne fait pas défaut. L'accentuation est observée; des médiantes qui sont de vrais repos, de vrais silences, donnent un beau caractère à cette psalmodie, et un accompagnement très discret, très harmonieux, où la dominante est suffisamment en relief, soutient parfaitement les voix, en même temps qu'il ajoute un charme de plus à l'exécution. Voilà en somme une heureuse transformation opérée dans la récitation du saint office de cette fervente communauté! Voilà un exemple de ce qui peut se faire dans nos maisons religieuses de France.

Je serais incomplet si je n'ajoutais la transformation du chant lui-même; elle s'opère peu à peu, mais sûrement. Quatre ou cinq pièces liturgiques que j'ai entendues au Salut du Saint Sacrement m'en donnent l'assurance. C'est bien là l'exécution coulée, douce, noble et ferme du chant grégorien, telle que je l'ai entendue plusieurs fois chez les Bénédictins de Solesmes. Bientôt les voix seront plus nourries, et ce sera parfait. — On m'a parlé d'ailleurs du zèle admirable qui règne pour le chant liturgique dans cette communauté d'Ursulines, et rien n'y laisse à désirer; les exercices de vocalises y sont d'un secours puissant pour exécuter les mélodies liturgiques; les leçons y sont données très régulièrement; on m'a même dit que les élèves du pensionnat recevaient des leçons de lecture du latin, des leçons d'accentuation, et même de chant, pour tout ce qui regarde du moins les règles principales d'une bonne exécution.

De tout cela il ressortira un bien très réel pour les ferventes religieuses de Gravelines; l'office divin en effet ne s'améliore, ne se perfectionne nulle part sans produire une augmentation de grâce, de joie spirituelle, de vraie piété. Il en ressortira une édification pour ceux auxquels il sera donné d'entendre une exécution religieuse. Il en ressortira pour toutes les pensionnaires une plus grande estime des offices liturgiques, et quand elles quitteront cette maison où se seront écoulées les années de